

04 NOV. 2008



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU NORD

**INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**ARRETE PREFECTORAL PORTANT DESIGNATION DU PRESIDENT DU COMITE LOCAL
D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (C.L.I.C.) POUR LE SITE EXPLOITE PAR LA
SOCIETE NOBEL EXPLOSIFS FRANCE à ETH**

**LE PREFET DE LA REGION NORD – PAS-DE-CALAIS
PREFET DU NORD
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L125-2 et R 125-9 à R125-14 ;

VU le Code du Travail et notamment ses article L4523-1 et suivants ;

VU la circulaire du 26 avril 2005 du Ministre de l'Écologie et du Développement Durable prise en application du décret n° 2005-82 relatif à la création des Comités Locaux d'Information et de Concertation ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 février 2007 portant création du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) pour le site exploité par la société NOBEL EXPLOSIFS FRANCE à ETH ;

VU la proposition formulée par les membres du CLIC du site exploité par la société NOBEL EXPLOSIFS FRANCE à ETH lors de sa réunion d'installation du 25 juin 2008 ;

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord ;

ARRETE :**ARTICLE 1.-**

Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe est nommé président du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) du site exploité par la société NOBEL EXPLOSIFS FRANCE à ETH.

ARTICLE 2.-

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord et Monsieur le Sous-préfet d'Avesnes-sur-Helpe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et sera notifié à l'ensemble des membres du CLIC relatif au site exploité par la société NOBEL EXPLOSIFS France à ETH.

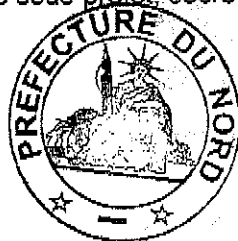
ARTICLE 3.-

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage pendant une durée d'un mois dans les mairies des communes d'ETH et WAGNIES-LE-GRAND situées dans le périmètre du PPI. Procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les maires des communes concernées.

Fait à LILLE, le 1^{er} NOV. 2008

Le Préfet

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord,



Guillaume DEDEREN